

Le colloque est organisé par l'AVIJ des Savoie en partenariat avec la Déléguée Départementale aux droits des Femmes de la Haute Savoie. Il est ouvert aux professionnels et aux particuliers.

L'ouverture du colloque est prévue à 8H30, au Conseil Départemental situé 1 rue du 30^{ème} régiment d'infanterie à Annecy. La journée débutera par l'intervention de Monsieur Pierre LAMBERT, Préfet de la Haute-Savoie, ou son Représentant.

A cette occasion, vous seront présentées les thématiques suivantes :

De 8H45 à 12H00 « Comprendre » :

- Une psychologue interviendra pour expliquer quelles sont les différentes raisons du silence des victimes (sidération, emprise...);
- Une Magistrat et une Avocate nous éclaireront sur la prise en compte de ces silences et leurs conséquences juridiques.

Déjeuner libre

De 13H30 à 16H30 « les Clefs » :

- Un gynécologue témoignera des difficultés que pose le silence dans la prise en charge médicale de ces femmes victimes ;
- Une table ronde autour des représentants de la police nationale, de la gendarmerie, de l'unité médico-psycho-judiciaire, d'associations d'aide aux victimes de violences conjugales échangeront quant aux difficultés posées par ce silence et aux solutions mises en place dans leur domaine respectif.

Inscription : evenements.avij@gmail.com

Renseignements : www.avij-des-savoie.fr , [04.50.97.66.56](tel:04.50.97.66.56)